

République française		Département de l'Isère		Envoyé en préfecture le 07/07/2022
N° 2022 - 31		EXTRAIT DES DELIBERATIONS		Reçu en préfecture le 07/07/2022
		Du Conseil municipal de Clonas sur Varèze		Affiché le 07/07/2022
30/06/2022		Décision modificative n° 2 – Budget annexe « Service Pôle Animation »		ID : 038-213801145-20220630-202231-DE

Nombre de conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 9
 Votants : 9 + 4 pouvoirs

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal – 9 Rue du 8 mai 1945, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 23/06/2022.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 23/06/2022 par messagerie.

Présents : AIME Jean-Claude. CONTRERAS Joseph. DULONG Aurélie (pouvoir de Sylvie Lemaître). DUMAS Christophe (pouvoir de Caroline Deyrieux). HAYART Dominique (pouvoir de Bruno Cruypenninck). ROZELIER Arlette (pouvoir de Muriel Colangeli). VIALLATTE Régis. DUGUA Véronique (arrivée à 20h48). CHORON Vincent (arrivé à 21h04).

Excusés : BARREL Natacha. COLANGELI Muriel (pouvoir à Arlette Rozelier). CRUYPENNINGCK Bruno (pouvoir à Dominique Hayart). DEYRIEUX Caroline (pouvoir à Christophe Dumas). LEMAITRE Sylvie (pouvoir à Aurélie Dulong). MERNISSI Chakib.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Arlette Rozelier, secrétaire de séance.

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la demande présentée le 22 juin 2022 par le SGC du Roussillonnais de rectifier le budget primitif du budget annexe « Service Pôle Animation » 2022 étant donné que la part amortissement de la dernière subvention reçue du budget principal en 2021 a été oubliée lors du vote du Budget primitif 2022 du Service Pôle Animation,

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande et dans l'affirmative de prendre une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de modifier le budget annexe « Service Pôle Animation » 2022 par une décision modificative n° 2, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
Fonctionnement				
R 777 : Subv. Transférées au résultat				10 000.00 €
Total R 042 : Opérations d'ordre entre sections				10 000.00 €
D 023 : Virement à la section d'investissement		10 000.00 €		
Total R 023 : Virement section investissement		10 000.00 €		
Total		10 000.00 €		10 000.00 €
Investissement				
D 139148 : Autres communes		10 000.00 €		
Total D 040 : Operations ordre entre sections		10 000.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				10 000.00 €
Total R 021 : Virement de la section de fonct.				10 000.00 €
Total		10 000.00 €		10 000.00 €
Total général		20 000.00 €		20 000.00 €

Charge M. le Maire à faire le nécessaire auprès du SGC du Roussillonnais.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour extrait certifié conforme, le 4 juillet 2022,

M. le Maire,
 Régis VIALLATTE










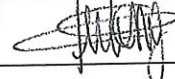




SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - JEUDI 30 JUIN 2022

20h30 - Foyer communal - Rue du 8 mai 1945

Date de la convocation : 23/06/2022 (envoyée le 23/06/2022 par messagerie)

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 12/05/2022
2. Décisions du Maire prises par délégation
3. Contrat d'apprentissage
4. Budget Service Pôle Animation
5. Réévaluation des loyers des logements communaux
6. Rentrée scolaire 2022-2023 :
 - Règlements intérieurs des services périscolaires
 - Tarifs des services périscolaires
7. Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales
8. Point sur les travaux
9. Comptes rendus des Commissions communales
10. Comptes rendus des Syndicats intercommunaux
11. Comptes rendus des Commissions communautaires
 - Convention EPORA

Nom	Prénom	Emargement
AIME	Jean-Claude	
BARREL	Natacha	Excusée
CHORON	Vincent	
COLANGELI	Muriel	pouvoir à Arlette Rozelier 
CONTRERAS	Joseph	
CRUYPENNINGCK	Bruno	Excusé Pouvoir à D. HAYART 
DEYRIEUX	Caroline	Excusée 
DUGUA	Véronique	
DULONG	Aurélie	pouvoir de Sylvie Lemaître 
DUMAS	Christophe	
HAYART	Dominique	 Pouvoir de B. Cruypenninck
LEMAITRE	Sylvie	pouvoir à Aurélie Dulong 
MERNISSI	Chakib	Excusé
ROZELIER	Arlette	pouvoir de Muriel Colangeli 
VIALLATTE	Régis	